



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,
SON EXCELLENCE L'HONORABLE PIE NTAVYOHANYUMA,
A L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE JUIN 2015**

Bujumbura, le 1^{er} Juin 2015

- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- Honorables Députés ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;
- Distingués invités : Tout protocole observé ;
- Mesdames, Messieurs ;

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous vous souhaitons la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe et vous remercions d'avoir bien voulu vous associer à nous pour cette cérémonie.

Nous vous exprimons notre sincère gratitude pour votre précieux soutien aux activités de l'Assemblée Nationale.

C'est ce soutien que vous avez voulu nous témoigner encore une fois aujourd'hui à l'ouverture de la session parlementaire ordinaire de juin 2015.

D'entrée de jeu, nous voudrions rappeler que cette cérémonie s'inscrit dans l'obligation de se conformer au prescrit de l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi qui stipule que « l'Assemblée Nationale se réunit chaque année en trois sessions ordinaires de trois mois chacune. La première

session débute le premier lundi du mois de février, la deuxième le premier lundi du mois de juin et la troisième le premier lundi du mois d'octobre ».

▪ **Honorables Députés;**

Nous voudrions d'abord saisir cette occasion pour vous souhaiter une bonne fin de vacances parlementaires ainsi qu'un bon retour à l'Assemblée Nationale.

Ce congé parlementaire, nous le savons, a été consacré, pour beaucoup parmi nous, aux activités liées à la campagne en vue des élections en perspective.

Mais nous savons aussi que vous avez profité de cette période pour effectuer quelques descentes dans vos circonscriptions électorales afin de soutenir la population dans ses activités quotidiennes et de l'encadrer sur le comportement civique adéquat à adopter en cette période électorale.

Nous voudrions, à cette occasion, vous féliciter également pour avoir accepté d'interrompre vos vacances parlementaires afin de participer à la session extraordinaire tenue du 20 au 21 mai 2015, conformément au décret n° 100/157 du 19 mai 2015 qui l'a convoquée, avec pour objet la prestation de serment de nouveaux membres du Gouvernement nommés par le décret n° 100/156 du 18 mai 2015.

Ainsi, les trois nouveaux ministres en charge des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ainsi que du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme ont prêté serment devant le Président de la République et devant le Parlement, le 21 mai 2015 dans cet Hémicycle.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session qui sera consacrée, au niveau national, essentiellement aux activités électorales, l'Assemblée Nationale se penchera aussi, si possible, sur l'analyse des projets de lois qui nous ont été envoyés par le Gouvernement.

Les projets de lois qui nous ont été envoyés par le Gouvernement sont les suivants :

1. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala) ;
2. Le Projet de loi portant Prévention, Protection et Répression des Violences Basées sur le Genre ;
3. Le Projet de loi portant ratification de l'Accord-cadre de Coopération dans le Bassin du Fleuve Nil ;
4. Le Projet de loi portant révision de la loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;
5. Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
6. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord Cadre entre le Gouvernement de la République Populaire de Chine et le Gouvernement de la République du Burundi relatif à l'octroi d'un prêt préférentiel par la Chine au Burundi destiné à l'achat d'un avion MA 60 signé à Bujumbura le 16 août 2013 ;
7. Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;
8. Le Projet de loi régissant la gestion de la dette publique ;

9. Le Projet de loi portant Organisation de la Pêche et de l'Acquaculture ;
10. Le Projet de loi Portant Code Forestier ;
11. Le Projet de loi régissant les activités bancaires ;
12. Le Projet de loi portant révision du décret-loi n°1/41 du 9 juillet 1993 portant définition des Opérations de Crédit-bail et dispositions applicables au Contrat de Crédit-bail et réglementation des conditions d'exercice de ces activités ;
13. Le Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi ;
14. Le Projet de loi portant révision du Code des Investissements au Burundi ;
15. Le Projet de loi régissant les Sûretés Mobilières Conventionnelles au Burundi ;
16. Le Projet de loi régissant les Bureaux d'Information sur le Crédit ;
17. Le Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;
18. Le Projet de loi portant Réforme de la Fiscalité Communale ;
19. Le Projet de loi portant Code des communications électroniques et des postes ;
20. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Convention de l'Afrique Centrale pour le Contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblages dite «Convention de Kinshasa».
21. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Traité des Nations Unies sur le Commerce des Armes ;
22. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des

Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005.

De ces projets de lois, ceux que nous n'aurons pas étudié, à la fin de notre mandat, devraient être analysés par les députés de la législature suivante et qui, bientôt, seront élus.

Même si l'essentiel de nos activités seront donc relatives aux élections en vue, nous devons rester disponibles pour le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale, qui sont les principales missions assignées à l'Assemblée Nationale par la Constitution, ainsi que pour la représentation de la population, la diplomatie parlementaire, le renforcement des capacités de notre Institution, ainsi que pour toutes les autres activités parlementaires nécessaires à la bonne marche du pays.

▪ **Honorables Députés ;**

En faisant une petite rétrospective sur cette législature que nous sommes en train de clôturer progressivement, il nous plait de constater qu'au niveau du vote des lois, 158 projets de lois ont déjà été analysés et adoptés au cours de cette législature.

En ce qui concerne le contrôle de l'action gouvernementale, des membres du Gouvernement ont été interpellés par les Honorables Députés et ont accepté de venir répondre à des questions orales sur l'action gouvernementale : en tout, 48 séances ont été consacrées à cette activité au cours de cette législature.

Des enquêtes parlementaires ont également été réalisées sur des questions très variées concernant les divers secteurs de la

vie nationale. Depuis la session parlementaire ordinaire d'octobre 2010, nous avons recensé 21 enquêtes menées par les Commissions permanentes de l'Assemblée Nationale.

Sur le plan de la représentation de la population, des centaines de descentes sur terrain ont été effectuées par les Honorables Députés afin d'appuyer les citoyens dans leurs activités quotidiennes, d'écouter leurs doléances et de les sensibiliser sur la mise en œuvre des politiques nationales adoptées dans divers domaines.

En outre, sur le plan de la diplomatie parlementaire, 96 délégations ont été reçues en audience par les Membres du Bureau. L'Assemblée Nationale a également été représentée par 241 délégations dans des activités et missions qui se sont déroulées à l'extérieur du pays.

Enfin, dans le souci de renforcer en permanence les capacités des Honorables Députés et du personnel d'appui, au moins une centaine d'activités ont été réalisées à cet effet.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Le congé parlementaire que nous clôturons s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile pour notre pays, un contexte marqué par des contestations diverses et même une tentative malheureuse de putsch en date du 13 mai 2015.

Au nom de l'Assemblée Nationale, nous condamnons avec fermeté ce putsch, une entreprise malheureuse qui relève des temps que nous croyons révolus dans l'histoire de notre pays.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les forces de défense de la Nation qui ont mis en échec cette tentative de putsch.

Nous condamnons également sans équivoque et regrettons les tueries insensées qui ont été commises pendant cette période, en particulier l'attaque meurtrière perpétrée au lieu de l'ancien marché central de Bujumbura le 22 mai 2015, l'assassinat de Monsieur Zedi FERUZI, Président du parti UPD-Zigamibanga, ainsi que la mort de tous les autres concitoyens qui ont perdu la vie au cours des derniers jours.

L'Assemblée Nationale déplore toutes ces pertes en vies humaines : que ce soit au sein des populations civiles ou au sein des forces de défense et de sécurité. Elle présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées et souhaite un bon rétablissement à tous les blessés.

L'Assemblée Nationale est également très préoccupée par la question des citoyens burundais réfugiés à l'extérieur du pays.

Au nom de l'Assemblée Nationale et au nom de nos collègues Députés, qu'il nous soit permis de nous acquitter d'un devoir, celui de remercier particulièrement, et du fond du cœur, les Etats Partenaires de la Communauté Est-Africaine, la République Démocratique du Congo et tous les autres pays du monde qui ont accueilli les réfugiés burundais sur leur territoire et pour l'aide qu'ils sont en train de leur fournir.

Nos remerciements les plus sincères vont également à l'endroit des organisations régionales et internationales qui ne ménagent aucun effort pour que ces réfugiés puissent être logés, nourris et soignés. Nous encourageons cette initiative et lançons un appel pressant au Gouvernement et à toute la

communauté internationale pour qu'ils se mobilisent en vue de secourir ces réfugiés et de les assister dans leur droit inaliénable de retour au pays natal.

Nous voudrions aussi remercier le Gouvernement et l'encourager à poursuivre sans relâche le dialogue entrepris avec la société civile et l'opposition pour trouver un terrain d'entente propice à arrêter les manifestations et à rétablir l'ordre dans la ville de Bujumbura ainsi que dans d'autres lieux des provinces où ces manifestations s'observent.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Dès le lendemain de son indépendance en 1962 jusqu'en 2005, le peuple burundais a enduré beaucoup de souffrances dans sa quête d'une paix et d'une stabilité fondées sur les valeurs de démocratie, de respect et de protection des droits de la personne humaine, d'édification d'un Etat de droit, de tolérance et de coexistence pacifique dans la diversité en vue de garantir le droit légitime à un développement social et économique durable.

Le Burundi vient de passer une période de 10 ans à consolider la paix et la stabilité si chèrement acquises. Mieux que cela, le Burundi a soutenu et continue aujourd'hui à soutenir les autres Nations dans leurs efforts de rétablissement de la paix. Nos forces de défense et de sécurité sont appréciées dans toutes les opérations de maintien de la paix dans lesquelles elles sont déployées.

Au regard de tous ces acquis, la tournure difficile du processus électoral en cours est regrettable. L'heure est donc venue, pour nous tous, d'accorder une attention toute particulière à cette situation délicate.

L'Assemblée Nationale exhorte toutes les parties prenantes au processus électoral en cours à s'engager rapidement et résolument dans la résolution pacifique des différends qui opposent les Burundais. Elle lance un appel pressant à tous les acteurs sociopolitiques du pays pour que le dialogue amorcé le 5 mai 2015, qui a mis autour d'une même table le Gouvernement, les partis politiques, la société civile et les confessions religieuses, aboutisse à des conclusions concrètes qui rétablissent la paix.

Seuls, le dialogue et la concertation permanente qui permettent à toutes les parties y engagées d'être écoutées et entendues et d'exprimer leurs opinions dans le respect mutuel et sans violence, pourront apaiser les tensions, restaurer la confiance mutuelle et garantir à la Nation des élections apaisées, transparentes, libres, inclusives et crédibles.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à tous ceux qui s'impliquent dans la médiation pour aider les Burundais à résoudre leurs différends par la voie du dialogue.

Comme nous l'avons fait dans le passé, nous rappelons aux formations et aux acteurs politiques qu'ils ont la responsabilité d'encadrer leurs militants qui ont le devoir de respecter les valeurs démocratiques et d'éviter toute confrontation.

L'Assemblée Nationale condamne vigoureusement toute incitation à la haine et à la violence. Elle en appelle au Gouvernement pour qu'il prenne toutes les mesures

nécessaires au rétablissement de l'ordre et au respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

A l'occasion de l'ouverture solennelle de cette session de Juin 2015, l'Assemblée Nationale voudrait réitérer son appel aux amis du Burundi, à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds pour qu'ils restent auprès de notre pays, spécialement en cette période.

L'Assemblée Nationale voudrait aussi exprimer sa sincère et profonde reconnaissance à tous ses partenaires pour leurs appuis multiformes afin de consolider la culture démocratique dans notre pays.

Notre souhait est que le processus électoral en cours soit bien mis sur les rails afin que les prochaines élections se déroulent convenablement et que bientôt, toutes les institutions de la République, ce compris la nôtre, soient renouvelées démocratiquement à travers de bonnes élections.

C'est sur ces paroles que nous déclarons ouverts les travaux de la Session parlementaire ordinaire de juin 2015.

Nous vous remercions.